



AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 28 NOVEMBRE 2024 À 18 h 30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-77

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 28 novembre 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie à Mascouche, sur le projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 18 novembre 2024 :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1103-77 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1103 AFIN D'AUTORISER CERTAINS TRAVAUX D'ABATTAGE EN LIEN AVEC DES TRAVAUX DE REMBLAI DANS L'AIRE TOD

Le projet de Règlement numéro 1103-77 a pour objet de :

- Modifier les dispositions relatives à l'abattage d'arbres en lien avec des travaux de remblai autorisés et détenant une autorisation ministérielle.

Le projet de Règlement numéro 1103-77 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le projet de Règlement numéro 1103-77 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Le projet de règlement peut être :
 - Consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>;
 - Obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : greffe@mascouche.ca;
 - Obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie;
 - Obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.

Donné à Mascouche, le 20 novembre 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot